

LES ENJEUX

* *Embellir le bourg, améliorer le cadre de vie :*

- valoriser les limites privées et publiques,
- embellir le bourg **toute l'année**, en plantant des végétaux marquant les quatre saisons,
- contribuer à préserver le bâti, en limitant l'érosion des bas de murs,

* *Prendre en compte l'environnement :*

- pour laisser s'exprimer **la flore spontanée dans l'espace public**, et préserver la diversité naturelle en cœur de bourg,
- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, et offrir une alternative au désherbage mécanique,
- inscrire la politique environnementale de la commune dans la dynamique de l'action "le Paysage de votre commune" et du label des Villes et villages fleuris.

* *Créer du lien social*

- favoriser la participation des habitants, devenus acteurs de leur paysage quotidien,
- créer des échanges sur des pratiques partagées et bénéfiques pour tous.

COMMENT SENSIBILISER LES HABITANTS ?

- en diffusant un **article** dans le bulletin municipal,
- en initiant une **plantation test** avec les habitants et le service des espaces verts, dans une rue ou ruelle stratégique,
- **en associant les scolaires** et le conseil municipal des jeunes,
- en plantant une **pancarte d'information** au pied des plantations réalisées,
- en organisant des **bourses aux plantes** de quartiers (attention aux plantes invasives).



POUR EN SAVOIR +

Plus d'informations : www.caue85.com rubrique "pieds de murs"

Vous trouverez sur notre site internet une boîte à outils, régulièrement actualisée, mettant à votre disposition, notamment :

- un exemple de convention habitants/commune,
- des articles de presse et des extraits de bulletins municipaux,
- une webographie,
- une bibliographie,
- des photos CAUE 85 libres de droit,
- un code de bonne gestion des plantes invasives...

...et bien d'autres éléments pour enrichir votre réflexion.



CONSEIL d'ARCHITECTURE,
d'URBANISME et d'ENVIRONNEMENT
de la VENDÉE

45, boulevard des États-Unis CS 40 685, 85 017 • La Roche-sur-Yon CEDEX
tel 02 51 37 44 95 www.caue85.com
Un document conçu et réalisé par le CAUE de la Vendée.
Photos : © Stéphane Audran, © CAUE de la Vendée.
Imprimé par l'imprimerie xxx. Novembre 2015.



collection **les bonnes pratiques au jardin**

LES PIEDS DE MURS VÉGÉTALISÉS

Plantez vos pieds de murs pour une gestion naturelle des limites privées et publiques, et **pour le plaisir de tous !**



LE PRINCIPE

L'idée est d'investir le pied des clôtures, murets, murs de façades et pignons de maisons, dans les villages, les nouveaux quartiers comme dans les cœurs de bourg.

Concernant la mise en œuvre, il s'agit de faire du **semis direct** sur sol perméable, ou alors de créer une **petite fosse de plantation**, dite "**réservation de pleine terre**", pour favoriser le développement des racines (à ne pas confondre avec une jardinière).



architecture

environnement

OÙ PLANTER, OÙ SEMER ?

- au pied des murets de clôture et des façades et pignons,
- sur des accotements enherbés,
- sur les trottoirs en stabilisé,
- dans des réservations de terre prévues à cet effet,
- dans l'interstice entre le revêtement de trottoir et le pied de mur ou du muret.

QUE PLANTER, QUE SEMER ?

La végétalisation des pieds de murs varie selon la quantité et la qualité de l'espace disponible. Elle se réalise sous forme de **plate-bandes** ou de **massifs** plus ou moins généreux, en associant vivaces, bisannuelles, bulbes, grimpantes, parfois arbustes, sans oublier de **laisser la flore spontanée** se développer.

* Choisissez des végétaux en lien avec :

- l'identité locale,
- le contexte paysager (village, rue, centre bourg),
- l'espace disponible,
- la profondeur du sol,
- la nature du sol (calcaire/acide/sec/humide),
- l'orientation solaire des murs.

→ **exemples** : au Nord : hellébore, pervenche, fougère, hortensia grimpant, lierre sur mur enduit ; au Sud : iris, œillet, valériane, géranium vivace, chèvrefeuille, jasmin, clématite, rosier...

* Évitez de planter des végétaux à racines traçantes, qui risqueraient de soulever et percer les revêtements de sols.

* Associez les couleurs au fil des saisons.

* Plantez à l'automne et/ou semez au printemps différents végétaux (plantes bisannuelles, bulbeuses, vivaces, arbustives, grimpantes...) selon la profondeur et la largeur de la réservation de pleine terre :

- des végétaux résistants à la sécheresse, si l'espace disponible est restreint,
- des plantes vivaces, dont certaines persistantes, qu'on associera à quelques arbustes afin de marquer toutes les saisons,
- on veillera à favoriser le développement d'une flore spontanée, pour une plus grande diversité végétale et un meilleur apport aux insectes butineurs.



COMMENT PLANTER OU SEMER ?

La nature des revêtements (perméables ou imperméables) et la largeur et la profondeur disponibles déterminent la préparation du sol et le mode de végétalisation.

* PRÉPARATION DU SOL

- **sur un sol enherbé** : plantation ou semis direct facile,
- **sur un sol sablé ou de graviers (graves)** : grattage du sol, apport léger de compost, puis semis direct avec graines mélangées à du sable,
- **sur pavés** : retrait de certains pavés pour libérer de l'espace de plantation, ou semis direct dans les interstices (mélange graines, sable, terreau),
- **sur bi-couche** : décompactage du sol, apport de terre et compost nécessaire pour la plantation ou semis direct dans les interstices,
- **sur enrobé ou béton** : nécessité d'une découpe et creusement de réservation de pleine terre avec largeur et profondeur variables ou semis direct dans les interstices (et arracher les plantes invasives).



* MODE DE VÉGÉTALISATION

- **plantation en pleine terre** avec des végétaux en godets ou en mottes ou en conteneur selon la profondeur disponible,
- **semis direct** en privilégiant les mélanges personnalisés et locaux,
- **associer semis direct et plantes en godets** plantées en pleine terre,
- **en terre sèche** préférer la plantation de vivaces en godets,
- **laisser la flore spontanée s'installer** dans les interstices tout en assurant un suivi dans les végétaux à conserver ; enlever les plantes invasives potentielles. Ce choix suppose un suivi demandant une bonne connaissance botanique avec une reconnaissance des végétaux au stade plantule.

COMMENT ENTREtenir ?

Arrosage à la plantation : les plantes, bien choisies et bien paillées, ne nécessitent pas d'arrosage sauf en cas d'été très sec. Dans ce cas, on assurera un arrosage complémentaire.

Taille : pour les vivaces, enlevez les fleurs fanées après floraison. Au bout de 3 à 4 ans divisez les touffes à l'automne. **Grimpantes et arbustes de printemps** : taillez après floraison. **Grimpantes et arbustes d'été** : taillez avant floraison.

Désherbage : privilégiez un désherbage manuel régulier, en repérant les plantes spontanées à conserver.

QUELQUES CONSEILS, REMARQUES & PRÉCAUTIONS

- Respectez l'**accessibilité** des **personnes à mobilité réduite** (laissez un trottoir de 1,40 m de large).
- Vérifiez les **contraintes des réseaux** (eau et électricité).
- **Pour les semis**, favorisez des mélanges de graines adaptées à la nature du sol et au contexte local. Attention à la provenance des graines qui peuvent être des hybrides infertiles !
- Simplifiez-vous la vie : pensez au **paillage** pour des économies d'eau et de désherbage !

POUR LES MURS D'HABITATION (PIGNON OU FAÇADE) :

- **Attention au ruissellement des eaux de pluie**, qui peut abîmer les pieds de murs par remontée capillaire.
- Veillez **ne pas mettre à nu la base du mur** lors de la préparation du sol.
- **Mettre des graviers entre le mur d'habitation et les plantations** vous permettra d'éviter les éclaboussures d'eau de pluie sur la façade.
- Évitez l'**usage de plantes ligneuses ou grimpantes**, dont le système racinaire puissant peut détériorer les murs.
- **Préférez donc les vivaces** au système racinaire superficiel (exemples : iris, géranium vivace, campanule, valériane...).

POUR LES MURETS DE DEVANTURE :

- **Associez vivaces, bulbes et grimpantes**, et éventuellement **des arbustes** si l'espace et la profondeur de la réservation de pleine terre le permettent.

Dans tous les cas, attention **aux espèces invasives** (balsamine, herbe de la pampa...).

→ plus d'infos sur www.caue85.com